

## Assemblée générale de la Section des bibliothèques publiques

**1**) Présentation du rapport moral (transmis aux adhérents avec le matériel électoral). Questions : Françoise Hecquart (BDP 78) demande si la lettre aux élus les alertant sur la revendication du Syndicat national de l'Édition (SNE) en faveur d'un droit de prêt payant supporté par les usagers des bibliothèques publiques a été adressée aux Présidents de conseils généraux. Philippe Debrion (Président de la section) assure que cela sera fait. Claudine Belayche (Présidente de l'ABF) évoque une particularité de la situation des BDP au regard de cette revendication : dans l'hypothèse du SNE, celle d'un droit perçu sur l'utilisateur final, celui-ci ne toucherait pas forcément les bibliothèques départementales mais pèserait sur le public de leurs relais. Jean-Paul Gaschignard (BDP 18) ajoute : sauf dans la mesure où les BDP cherchent à assurer la gratuité du prêt dans les conventions entre départements et communes.

*Le rapport moral est voté à l'unanimité.*

### 2) Présentation du rapport financier

*Le rapport financier est voté à l'unanimité.*

### 3) Présentation des motions

#### a) motion sur le droit de prêt

Discussion du projet de motion présenté par le Bureau :

François Reiner (Médiathèque Cité des sciences) souhaite que le texte lie explicitement le refus du droit de prêt au refus du prêt payant.

Bruno Carbone (BM La Rochelle) souligne la nécessité d'exprimer dans cette motion notre attachement à la solidarité entre professions du livre mise en cause par la démarche du SNE.

Marie-Charlotte Delmas (BM Bagnaux) regrette que l'expression de notre opposition au droit de prêt laisse de côté le fait que l'inscription annuelle est de plus en plus souvent tarifée, et qu'il y a même des cas de prêt payant pour certains supports.

Claudine Belayche rappelle le caractère illégal de ces dernières pratiques, en particulier pour la vidéo (les droits sont acquis pour le prêt gratuit).

Un comité de rédaction, composé de

# DE L'ASSOCIATION

Françoise Danset, Anne-Marie Bertrand et François Reiner, est chargé de modifier la motion pour la présentation à l'Assemblée générale.

b) motion sur la gratuité d'accès à la Bibliothèque publique d'information (BPI) du Centre George Pompidou présentée par Raymonde Courrière (BPI).

Le texte initial dénonce la menace de réduction d'effectifs et de surface ainsi que l'éventualité d'une introduction du paiement de l'accès à la BPI au terme du réaménagement de celle-ci.

Marianne Miguet (BM Toulouse) souhaite voir évoquée parallèlement la question de l'accès déjà payant à la Bibliothèque nationale de France (BnF). Jean-Louis Lerebours (BM Arles) et d'autres collègues rappellent que l'accès à la Bibliothèque du

Congrès et à la plupart des bibliothèques nationales étrangères est gratuit et souhaitent que la motion soit étendue à toutes les bibliothèques publiques définies comme financées par des moyens publics.

Nic Diament (BPI) affirme son attachement à la gratuité d'accès mais en tant que Directrice-adjointe dément la mise en cause des surfaces attribuées à l'établissement.

Hugues Van Besien (BM Beauvais) souhaite une motion précise sur le maintien de la gratuité d'accès à la BPI, car une telle mise en cause serait une catastrophe symbolique pour l'ensemble des bibliothèques publiques, et également une mention de la BnF mais sans allusions aux surfaces et aux effectifs faute d'éléments d'appréciation.

François Reiner souhaite une motion de principe.

Raymonde Courrière insiste sur l'urgence d'une prise de position sur la BPI avant que les projets architecturaux soient arrêtés. Elle est prête à retirer son texte au profit d'un texte de portée générale mentionnant l'attachement de l'association à la gratuité d'accès à la BPI.

c) motion de solidarité

Bref débat sur l'opportunité de désigner ou nom le Front national. La motion présentée par le Bureau est adoptée par 88 voix pour, 32 abstentions et 1 voix contre. La section présentera donc à l'Assemblée générale de l'Association une motion contre le droit de prêt, une motion pour la gratuité et la motion de solidarité.

4) **Intervention de Monsieur Gérard Poteau**, Délégué général de la Fédération nationale des collectivités pour la culture (FNCC)

Regroupant les élus chargés de la culture de collectivités locales de toute nature, la FNCC assure des activités de formation pour les élus, anime des groupes de travail (dont un récemment chargé d'examiner la filière culturelle) et se voit confier des missions de réflexion comme, en ce moment, un rapport sur les compétences culturelles des régions pour le ministère de la Culture.

L'ABF est associée à ses travaux avec d'autres associations professionnelles. La FNCC a décidé de ne pas accueillir en son sein les élus à la Culture des villes gérées par le FN.

### 5) Rapport d'orientation

Débat sur le rapport d'orientation : Jean-François Jacques (BM d'Issy-les-Moulineaux) interroge le Président sur l'articulation des travaux de la Section et de la commission « Formation » d'une part, de la Section et des groupes régionaux d'autre part.

*Réponse* : des collègues représentant la Section siègent autant que possible dans les commissions nationales. Toutes les informations reçues ou élaborées par la Section sont diffusées aux groupes régionaux, mais ceux-ci réagissent trop rarement en retour... Question sur l'absence prolongée de convention entre l'Institut de formation des bibliothécaires de Villeurbanne et le CNFPT.

*Réponse* : il semble que les retards soient imputables à l'attente de modifications de dispositions sur les Formations initiales d'application (loi Hoeffel).

*Vote du rapport d'orientation* : l'unanimité moins une abstention et un refus de vote.

Une motion LOI et une motion FORMATION, issues des rapports moraux et d'orientation, seront présentées à l'Assemblée générale en plus de celles déjà citées.